



## DOSSIER

ÉREA: quelles évolutions?  
Quel avenir dans  
notre système  
éducatif?

p.3-6

S P É C I A L

# ASH 2<sup>nd</sup> degré



# SNUIPP INFOS

N°120 | AOÛT-SEPTEMBRE-OCTOBRE 2016

## L'enseignement adapté est une richesse pour les élèves



**L'**enseignement adapté est une spécificité du système éducatif français. Il s'inscrit dans un cadre national établi

par des textes réglementaires et s'est appuyé jusqu'à présent sur des personnels formés et reconnus ainsi que des structures ou des dispositifs aux missions identifiées. Depuis 1974, ce cadre a régulièrement évolué dans l'objectif de renforcer l'enseignement adapté et donner des perspectives de travail favorables aux personnels. Le SNUipp-FSU a régulièrement pris sa place, attentifs aux exigences des familles et des élèves, soucieux des conditions d'exercice des personnels, vigilant à la pérennisation des structures et des dispositifs. La concertation qui a présidé à ces évolutions doit être poursuivie. La mise en œuvre des directives ne peut résulter d'initiatives locales ou nationales non concertées visant à désorganiser les dispositifs ou structures existants. L'enseignement adapté et l'inclusion ne peuvent se substituer ni être mis en concurrence. On ne décrète pas simplement à coups de circulaires et on gagnera toujours à construire avec les personnels au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative.

C'est le sens de l'investissement du SNUipp-FSU en faveur de l'enseignement adapté, des ULIS collège, des oubliés de l'ISAE.

## CAPN

### DÉPART EN FORMATION SPÉCIALISÉE

La CAPN des départs en stage ASH s'est tenue le 31 mai. Si l'on observe une très légère augmentation des départs en DDEAS (34 départs l'an passé, 42 cette année), et de manière générale en CAPA-SH (884 cette année, 831 l'an passé), de grandes inquiétudes subsistent sur certaines options. Les départs en option D stagnent, et ils sont nettement insuffisants pour couvrir tous les postes restant vacants. On peut aussi observer la baisse dans l'option F (- 4 départs) et A (-10 départs). Le SNUipp-FSU est par ailleurs intervenu concernant la rénovation de la formation spécialisée, les organisations syndicales ont été reçues en septembre. Le SNUipp-FSU est vigilant notamment sur le contenu, le nombre d'heures et la manière dont cette formation sera remaniée.

■ Voir le [compte-rendu sur www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## ULIS PRO

### UNE CIRCULAIRE EN PRÉPARATION

La circulaire d'août 2015 sur les ULIS indique qu'« une circulaire spécifique est consacrée aux Ulis des lycées professionnels ». Celle-ci, sur la formation et l'insertion professionnelles, est en cours de rédaction. Plusieurs groupes de travail ont eu lieu et vont continuer de se réunir jusqu'en novembre, période où la circulaire devrait être publiée. Ce texte reprend l'ensemble des dispositions pour les élèves en scolarisation individuelle, en Unité d'Enseignement et en ULIS pro : procédures d'orientation et d'affectation, inscription dans les parcours avenir, dispositifs passerelles, dispositifs expérimentaux. En annexe seront mis des liens vers des exemples de bonnes pratiques qui existent dans certaines académies et un exemple d'attestation de compétences.

## PARCOURS DE FORMATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP NOUVELLE CIRCULAIRE

Une nouvelle circulaire (n°2016-117) sur le parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires **est parue**. Elle abroge la circulaire de 2006 relative au PPS et celle de 1999 concernant les groupes handiscol.

## ENSEIGNEMENT ADAPTÉ ET SPÉCIALISÉ

### DES ÉVOLUTIONS EN DISCUSSION AU MINISTÈRE

**Groupe de travail EREA** : il a repris jeudi 6 octobre après plusieurs mois d'interruption. La prochaine réunion du 17 novembre traitera du projet de circulaire afin d'aboutir au mois de janvier 2017 à parution du texte. Le SNUipp-FSU a rappelé son attachement à cette structure d'enseignement adapté, à l'internat éducatif et à ses personnels professeurs des écoles éducateurs.

**Groupe de travail indemnitaires** : il s'est tenu le 29 septembre 2016 en conclusion d'un long cycle de discussions sur les Obligations Réglementaires de Service et sur les régimes indemnitaires des enseignants spécialisés. Les propositions faites ne vont pas dans le bon sens selon le SNUipp-FSU.

■ [Compte rendu sur le lien suivant : www.snuipp.fr/Indemnite-dans-l-ASH-des-avancees](http://www.snuipp.fr/Indemnite-dans-l-ASH-des-avancees)

### Groupe de travail : Formation spécialisée

La proposition faite le 4 Octobre apporte des évolutions positives pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, mais marque un très net recul pour les enseignants spécialisés du premier degré, sur l'enseignement adapté d'une part et sur le volume horaire d'autre part.

■ [www.snuipp.fr/CAPPEI-une-formation-specialisee-a](http://www.snuipp.fr/CAPPEI-une-formation-specialisee-a)

## sommaire

- P.2: actualités
- P.3-6: ÉREA: quelles évolutions? Quel avenir dans notre système éducatif?
- P.8: focus sur l'école en milieu pénitentiaire
- P.8: les SEGPA dans la réforme du collège

## ours

### SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
**CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244**

128 boulevard Blanqui, 75013 Paris  
01 40 79 50 00 | [snuipp@snuipp.fr](mailto:snuipp@snuipp.fr)

### DIRECTEUR DE PUBLICATION:

Jean-Pierre Clavere

RÉDACTION: Agnès Duguet, Serge Bontoux et Bernard Valin.

### CONCEPTION GRAPHIQUE & RÉALISATION:

Emmanuelle Roncin

IMPRESSION: par nos soins

PRIX DU NUMÉRO: 0,80 €



# ÉREA : quelles évolutions ? Quel avenir dans notre système éducatif ?



Après la loi de refondation de 2013, la circulaire sur les SEGPA d'octobre 2015 et celle sur les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (ÉREA), qui devrait sortir au début de l'année scolaire 2017, ont pour objectif d'inscrire ces structures dans le cadre de cette loi. La nécessité de régularisation des textes à partir de la loi d'orientation aurait dû, à minima, maintenir la qualité de prise en charge des élèves dans l'enseignement adapté. Certaines déclinaisons locales détournent les 6<sup>e</sup> segpa de leurs missions premières au profit du traitement général de la difficulté scolaire en 6<sup>e</sup>. Les EREA entrent désormais dans ce processus, et la nouvelle circulaire devrait faire évoluer cette structure pour la mettre en conformité avec la loi d'orientation de 2013.

Les EREA sont menacés dans leurs fondements, l'internat éducatif. Les postes de professeurs des écoles éducateurs sont progressivement supprimés dans les EREA, et remplacés par des AED. 63 mesures de fermetures de postes de PE éducateurs pour la rentrée 2016 sur 50% des EREA ont été recensées. Les AED, non formés, recrutés au dernier moment, ne pourront pas garantir la même qualité d'accueil dans les internats. À cette rentrée, des directions sont vacantes, d'autres sont exposées à des conflits. Ces mesures ne sont pas une simple économie budgétaire de plus. Elles contribuent à déstabiliser l'action éducative au sein de l'Éducation nationale, celle qui considère l'élève dans sa globalité et qui agit avec une équipe pluridisciplinaire formée.

## UNE STRUCTURE UTILE AUX ÉLÈVES EN GRANDE DIFFICULTÉ SCOLAIRE

Pourtant, les EREA ont montré quand ils en avaient les moyens, toute leur efficacité dans la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire, en agissant sur le cadre éducatif, sur le lien entre école et règle de vie, entre accueil, surveillance et activités culturelles exigeantes.

Le 1<sup>er</sup> juin, les enseignants des EREA étaient mobilisés partout en France pour refuser les suppressions de postes de PE-éducateurs et revendiquer un renforcement de l'enseignement adapté du second degré, avec des personnels spécialisés, revalorisés, et des moyens pour la réussite de tous leurs élèves. Ces structures sont appelées à évoluer. Il s'agit désormais de s'inscrire dans l'écriture d'une nouvelle circulaire, où l'enseignement adapté doit prendre sa place dans la réussite des élèves, et où les EREA contribuent à la justice scolaire et sociale. Le SNUipp-FSU est engagé avec les personnels pour construire ensemble des perspectives qui visent l'amélioration de la prise en charge des élèves en grandes difficultés scolaires.

Quels sont les atouts de l'enseignement adapté en EREA ? Quel impact cela peut-il avoir sur l'avenir ? Quel est le rôle exact des PE éducateurs dans cette structure et quels sont les éléments porteurs de réussite pour les élèves ? Telles sont les questions qui se posent aujourd'hui. Ce dossier tente de dégager les grands axes de revendications, et de montrer les enjeux d'une évolution possible des EREA, en tenant compte des aspirations et de l'expertise des personnels intervenants dans les EREA.

# — Un cadre national pour garantir la cohésion éducative

L'enseignement adapté a des atouts, les SEGPA et les EREA sont des structures qui montrent toute leur efficacité dans la prise en charge de la grande difficulté scolaire et dans la prise en charge globale de l'élève, quand elles sont dotées des moyens nécessaires. Ce constat réalisé par les rapports des inspections générales, est partagé par une grande partie de la communauté éducative, même si les Dasen ne font pas tous de l'enseignement adapté une priorité éducative, y voyant plutôt une source de moyens à récupérer.

## FAIRE ÉVOLUER LE FONCTIONNEMENT DES EREA ET LES MISSIONS DES PERSONNELS

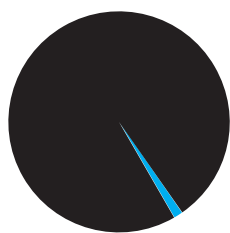
Comme le montre le rapport de l'inspecteur général Didier Jouault, publié en 2013, les EREA doivent évoluer, car les fonctionnements locaux desservent parfois la cohésion de leur action éducative. Les personnels sont souvent force de propositions pour faire évoluer la structure. Ils sont sou-

vent formés, et ont une forte attente de définition et de cadrage des missions des EREA. L'expertise des personnels devra être prise en compte pour l'écriture d'une nouvelle circulaire pour préserver et améliorer un cadre respectueux des principes et des fondements de l'enseignement adapté. De même, les directions d'EREA doivent continuer de s'inscrire dans la culture professionnelle de l'enseignement adapté. Chaque EREA fonctionne avec ses propres règles, dans un contexte statutaire et législatif qui est sujet à des interprétations diverses. Le vide juridique se retourne la plupart du temps contre les personnels, surtout ceux qui ne sont pas formés et pas titulaires de leur poste. Les missions doivent être redéfinies, et le cadre fixé pour que les personnels puissent garantir leurs droits et agir dans le cadre d'un service public de qualité. L'évolution attendue par les



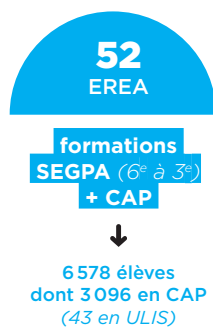
personnels passera par une redéfinition des missions, une extension de celles-ci, pour obtenir des missions plus variées, entre la classe et l'internat notamment afin d'obtenir une plus grande cohésion d'équipe. En s'appuyant sur l'enquête réalisée par le SNUipp-FSU auprès des personnels, sur la journée d'étude du 3 mai dernier et sur l'avis des personnels, le SNUipp-FSU proposera des évolutions sur les missions des personnels au sein des EREA.

## QUELQUES ÉLÉMENTS CHIFFRES DE LA SITUATION À LA RENTRÉE 2012



**79**  
EREA  
publics

**1**  
EREA  
privé sous  
contrat



## UNE ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DES PERSONNELS D'EREA POUR S'APPUYER SUR LEUR EXPERTISE DANS LES DISCUSSIONS

Une enquête a été réalisée dans le cadre de la préparation de la journée d'étude du SNUipp-FSU du 3 mai 2016. Elle a recueilli près de 300 réponses. L'enquête exprime l'attachement des personnels aux principes de la structure EREA. Cela se traduit par des réponses qui demandent des moyens et une meilleure définition du cadre d'intervention afin d'améliorer les fonctionnements. L'enquête révèle le caractère indispensable de l'internat éducatif avec des personnels formés, ce qui s'oppose aux tentatives actuelles de remplacement des PE par des AED précaires et non formés. Il apparaît aussi évident que cette structure peut être un atout pour la lutte contre les inégalités sociales, par le travail sur la citoyenneté, l'insertion sociale et professionnelle ou encore par le travail éducatif de ses personnels. Il ne serait pas bon de déstabiliser une structure qui fonctionne et qui garantit l'accès à la scolarité et à un diplôme à une population fragile la plus exposée aux risques d'échec scolaire, d'absentéisme ou d'exclusion sociale.

### L'INTÉRÊT DE L'INTERNAT ÉDUCATIF

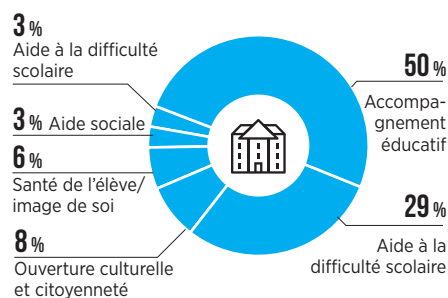
Soucieux d'égalité scolaire et sociale, les enseignants expriment un fort attachement à l'internat éducatif.

Pour une grande majorité d'entre eux, c'est l'accompagnement éducatif, par la prise en charge globale de l'élève, son cadre éducatif sécurisant, le vivre ensemble, la socialisation, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, qui donnent tout son intérêt éducatif à l'internat.

Pour un quart, c'est l'aide à la difficulté scolaire pouvant être réalisée dans l'internat par les PE, qui est perçue comme une plus-value importante par rapport à une structure ordinaire, sans internat.

Enfin, l'internat permet une réelle ouverture culturelle pour les élèves selon les sondés.

### L'INTÉRÊT DE L'INTERNAT ÉDUCATIF



Les questions de santé, de l'amélioration de l'image de soi, de l'aide sociale et de l'aide à l'insertion sociale et professionnelle complètent le tableau des missions de l'internat en direction des populations les plus fragiles du système éducatif.

### UN REFUS DE LA PRÉCARITÉ ET DU MANQUE DE FORMATION

77% de réponses refusent le remplacement des PE éducateurs par des Assistants d'Education, parce que le manque de formation et la précarité de ces personnels risquent de mettre en péril l'équilibre toujours fragile de cette structure qui accueille des élèves en grande difficulté scolaire.

La suppression des PE éducateurs entraîne une augmentation des intervenants ce qui nuit à la cohérence de l'action éducative en direction des populations d'élèves en difficulté scolaire et sociale. Pour le SNUipp-FSU, il faut faire perdurer cette culture profes-

sionnelle fondée sur l'expertise des PE éducateurs.

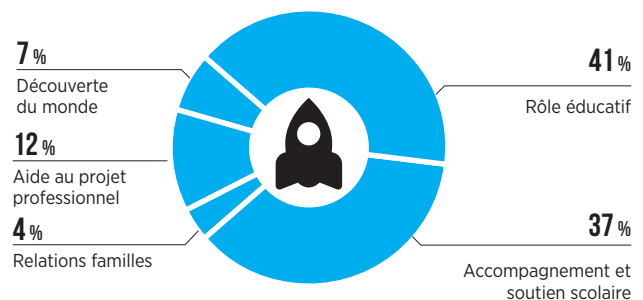
### UNE FORMATION DE QUALITÉ POUR UN PUBLIC EXIGEANT

70% des réponses plébiscitent une formation spécifique pour les PE éducateurs dans le cadre du CAPA-SH. Le travail en EREA, et plus largement dans l'enseignement adapté est exigeant, les personnels doivent être formés à l'adaptation de situations d'apprentissage, à la connaissance du public accueilli et au handicap. Les situations de violences notamment nécessitent une réponse adaptée, et des formations de qualité. Nommer des personnels sans un minimum de formation provoque des situations de souffrances au travail et ne réponds pas aux objectifs éducatifs de l'EREA.

### LES MISSIONS ESSENTIELLES D'UN PE ÉDUCATEURS

Pour les personnels interrogés, les missions des PE éducateurs sont principalement éducatives et d'enseignement. Viennent ensuite les missions d'aide à la construction du projet de formation et d'orientation, d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, d'écoute et de prise en compte des problématiques adolescentes, des missions de découverte du monde et des activités culturelles ainsi que des missions de relations avec les familles et les partenaires.

### LES MISSIONS ESSENTIELLES D'UN PE ÉDUCATEURS





entretien avec

ALEXIS JARRE, PE éducateur en EREA depuis 27 ans sur Albertville puis Chambéry

## « La présence de PE éducateurs formés, encadrant cet internat éducatif est le gage d'une prise en charge globale de l'élève »

*L'administration supprime des postes de PE-éducateurs, considérant qu'ils n'ont pas à effectuer la surveillance des nuits. Qu'en pensez-vous ?*

L'administration a tendance à penser que la vie de l'élève s'arrête à 20 heures pour reprendre à 8 heures le lendemain matin. Cela n'est bien évidemment pas le cas dans l'internat, a fortiori pour les élèves auprès desquels nous intervenons en E.R.E.A.

Les nuits sont des moments souvent anxiogènes où les nombreuses problématiques auxquelles sont régulièrement confrontés les élèves resurgissent et les submergent.

Ces réactions d'angoisses profondes peuvent s'exprimer sous la forme d'un besoin d'échange avec un adulte référent de nature à les rassurer, voire nécessiter une intervention plus médicalisée qu'il nous appartient de définir. Elles s'expriment également aux travers de réactions plus violentes, individuelles, ou touchant un plus grand nombre de jeunes. La présence et l'intervention d'un éducateur sur ces moments pour rassurer, mais aussi pour assurer la sécurité individuelle et collective des adolescents qui nous sont confiés par l'Institution ou les familles sont prépondérantes.

*Quel rôle joue l'internat éducatif dans la scolarité d'un élève en grande difficulté scolaire ?*

Les élèves qui sont orientés en E.R.E.A. le sont en partie pour la présence, dans ces structures de l'enseignement adapté, d'un internat éducatif et c'est d'ailleurs ce qui en en justifie l'existence et qui les différencie d'une S.E.G.P.A. de collège.

La présence de PE éducateurs formés, encadrant cet internat éducatif, est le gage d'une prise en charge globale de l'élève tant sur le plan des carences éducatives dont il fait l'objet, que de celui de la grande difficulté scolaire à laquelle il est confronté et qui en est souvent une conséquence directe.

Cette prise en charge globale mais également de chaque instant de la vie de l'élève en E.R.E.A. permet la mise en place d'actions de soutien, d'accompagnement et de remédiation tant sur le plan scolaire qu'éducatif. Ces actions sont menées de manière conjointe avec l'ensemble des personnels enseignants, socio-éducatifs de l'établissement, ou extérieurs à celui-ci, intervenant auprès du jeune, permettant ainsi de construire avec lui un projet d'intégration sociale et professionnelle viable.

Il est par conséquent fondamental de maintenir la présence des PE-éducateurs pour l'encadrement de l'internat éducatif des E.R.E.A., dans toutes les missions qui lui sont attachées et de rebâtir une spécialisation (CAPA-SH) prenant en compte la spécificité de cette fonction comme cela avait été conçu à la création de ces établissements.

*Quels problèmes avez-vous rencontrés avec le remplacement des PE-éducateurs par des assistants d'éducation (AED) dans votre établissement ?*

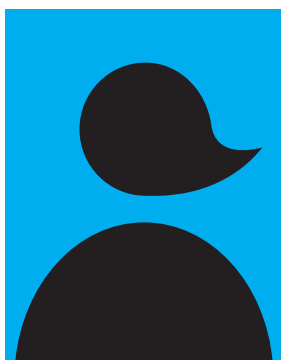
Les A.E.D. ont été introduits il y a deux ans dans les EREA de Savoie suite à la mise en place d'une circulaire académique définissant un nouveau mode de fonctionnement de ces établissements. En absence de toute formation ou expérience, ces personnels ont vite été dépassés par les missions qui leur

ont été confiées, à savoir la prise en charge des soirées, des nuits, des levers et petit-déjeuners, des repas et de l'ensemble de la vie scolaire.

Beaucoup se sont alors réfugiés dans une attitude face aux élèves de « *sauve-qui-peut* », dont on ne saurait bien évidemment leur tenir rigueur au regard de leur inexpérience et de la précarité de leur statut. Celle-ci oscille entre copinage et autoritarisme déplacé et a gravement et durablement affecté la fragile relation élève-adulte en place dans nos établissements. Il s'en est suivi une montée des incivilités, des dégradations et de la violence jamais vue jusqu'ici dans notre E.R.E.A. nous conduisant, à titre d'exemple, à réunir près d'une quinzaine de conseils de discipline cette année.

Ces personnels en souffrance, même si certains s'en tirent mieux que d'autres, n'ont bien souvent pas reconduit leur contrat, voire ont démissionné en cours d'année occasionnant un turn-over important. Les élèves sont énormément perturbés par la multiplication du nombre d'intervenants auquel ils sont confrontés, alors que ces jeunes sont dans une perpétuelle recherche de stabilité et d'identification de référent. Parallèlement les équipes se retrouvent en difficulté, déjà mises à mal par des suppressions de poste et une augmentation de leur temps en présence des élèves de près de 25%.

Quant à la volonté politique du ministère de l'Éducation nationale de se lancer dans une politique de résorption de la précarité, le souhait d'étendre une telle réforme à tout le territoire met sérieusement en doute la sincérité d'une telle décision.



entretien avec

**HÉLÈNE FORNÈS**, enseignante spécialisée à la maison d'arrêt de Coulaines.

## « Le service d'enseignement doit occuper une place bien définie au sein de l'établissement et de la détention »

L'enseignement en milieu pénitentiaire fait intervenir plusieurs ministères (Justice, Santé et Éducation nationale). Comment cela fonctionne-t-il ?

La majorité relève des personnels pénitentiaires (Surveillants, Service de prévention et d'insertion, administratifs, etc.). Les autres ministères, très minoritaires, fonctionnent en tenant compte des obligations et contraintes liées à la structure qui fixe les règles. Tout est très cloisonné et hiérarchisé.

Le lieu d'enseignement, souvent trop petit, est dédié aux activités scolaires et culturelles. Dans les prisons récentes, ce lieu est souvent bien identifié et à l'écart des cellules, comme à Nantes ou au Mans, contrairement aux vieilles prisons où l'on a transformé une, deux ou trois cellules en salles de classe comme à Laval ou à Angers.

Chaque établissement pénitentiaire a une Unité locale d'enseignement (ULE) qui dépend d'une Unité pédagogique inter régionale (UPR), avec, à minima, un enseignant, qui a le « statut » de responsable local d'enseignement (RLE). Les heures d'enseignement sont principalement dispensées par des PE spécialisés (option F) mais il arrive de plus en plus que la spécialisation ne soit plus retenue comme un critère prioritaire. À cet enseignement dispensé par le ou les titulaires, s'ajoute une enveloppe

d'heures supplémentaires dont chaque ULE dispose en recrutant les personnels qu'elle souhaite (profs du secondaire, contractuels, vacataires...).

Quels sont les principaux objectifs de cet enseignement ?

Ils sont divers : de la remise à niveau et du (ré)apprentissage des savoirs de base, à l'apprentissage de la langue française, à la poursuite ou la reprise d'un cursus de formation, la préparation à un diplôme (DELFF, CFG, CAP, DND pro, BAC professionnel, DAEU), mais aussi à l'accompagnement dans les études universitaires. Notre enseignement est fondé sur les mêmes exigences et références qu'en « milieu libre ». Mais nous ciblons nos priorités sur les publics les plus fragiles : les personnes illettrées ou analphabètes, les jeunes adultes non diplômés, les personnes non-franco-phones.

Qu'attendent en priorité les personnels de l'Éducation nationale ?

Le service d'enseignement doit occuper une place bien définie au sein de l'établissement et de la détention. Les enseignants, bien souvent vu comme « intervenants extérieurs » voire « animateurs » doivent être reconnus comme des professionnels à part entière par les personnels et l'administration pénit-

### QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

Alors que le nombre de personnes écrouées en prison est passé de 61 374 à 67 422 de 2010 à 2013, Le nombre de postes d'enseignants a très peu augmenté : il a atteint 404 ETP 1<sup>er</sup> degré en 2013 contre 397,5 en 2010. Les taux d'encadrement varient : 26,2% sur l'UPR de Strasbourg et 18,2% en France ultramarine. Le temps moyen de scolarisation est de 14 heures hebdomadaires en 2013.

Source : bilan enseignement Ministère de la Justice 2013

tentiaire. Cette reconnaissance passe aussi par la rémunération des heures de synthèse comme en SEGPA-EREA et les enseignants doivent bénéficier des mesures catégorielles (ISOE, ISAE, NBI) dont bénéficient leurs collègues exerçant à des niveaux équivalents.

Comment vous sentez-vous considérés ?

Notre statut d'enseignant nous garantit une large indépendance, et nous restons « libres » dans la définition des contenus pédagogiques de nos enseignements. Nous réajustons chaque année nos objectifs et notre organisation pédagogique en fonction des personnes détenues (1200 détenus par année avec un gros turnover maison d'arrêt, contrairement aux centres pénitentiaires). L'accès à l'école est encore malheureusement pensé en prison comme un privilège et non comme un droit par certains personnels pénitentiaires, ce qui entraîne beaucoup de difficultés. Tous les jours, nous devons « batailler » pour que les personnes détenues, inscrites au scolaire, puissent suivre les cours.

### REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT (RLE) EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Décret n° 2015-1086 du 28 août 2015

	Enseignant UPR	RLE moins de 4 emplois (+ 15%)	RLE au moins 4 emplois (+ 30%)
<b>MONTANT BRUT DE L'INDEMNITÉ</b>	2 105,63 € (175,46 € par mois)	2 421,47 € (201,78 € par mois)	2 737,31 € (228,10 € par mois)

# Les SEGPA dans la réforme du collège : garantir les moyens

Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et aide personnalisée (AP) : quelle mise en œuvre en SEGPA ?

### LES EPI

Faire travailler ensemble différentes disciplines n'est pas une nouveauté au collège. (Principe des itinéraires de découvertes). La mise en place des EPI est possible en prenant des heures aux disciplines. Cela crée de l'inquiétude quant à leur préservation future. L'autonomie des établissements dans la mise en œuvre peut conduire à des inégalités de fonctionnement provoquant ainsi à de véritables inégalités face aux enseignements proposés.

### LA PLACE DES ÉLÈVES DE SEGPA

Il ne s'agit pas de faire de l'EPI un élément de discrimination et d'abandon. Les PE, sur ces temps d'EPI, n'ont pas vocation à ne faire que de la remé-

diation scolaire. Les ateliers doivent conserver leurs missions originelles. Au contraire, les EPI peuvent permettre l'intégration des élèves de SEGPA dans des projets pédagogiques adaptés et partagés.

### L'AP EN SEGPA

Elle concerne uniquement les classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> SEGPA. L'AP est inscrite sur le temps horaire disciplinaire et a pour mission de permettre à l'élève « *d'acquérir des méthodes pour accroître et consolider ses compétences et pour approfondir ses compétences* » par le travail en petit groupe.

### LA PLACE DES ÉLÈVES DE SEGPA

La SEGPA travaille déjà dans les Modules d'Aide Spécifique entre autre, sur le principe de l'AP. La mise en place de l'AP devrait permettre de dédoubler les groupes afin d'affiner ce travail existant.

Pourtant, il y a un risque de dilution des moyens. Ils risquent d'être l'occasion de baisser les temps d'enseignement disciplinaire au profit de temps uniquement basés sur des compétences techniques et pratiques et/ou méthodologiques, voire pragmatiques.

### L'IMPACT SUR LES MISSIONS DES PE

La mise en place de l'AP pourrait être l'occasion, comme le décrit la nouvelle circulaire sur les SEGPA, de positionner le PE sur des groupes de besoins en tant que spécialistes des élèves « *à problèmes* ».

Les réunions de rentrée ont été l'occasion de rappeler notre engagement en faveur de la garantie aux élèves en difficulté du maintien de leurs heures encadrées par des personnels formés et d'éviter de transformer nos missions en actions de saupoudrage des moyens.

## Les EREA mobilisés 200 personnes à Paris

Le 1<sup>er</sup> juin, les enseignant-es des EREA étaient mobilisé-es partout en France pour refuser les suppressions de postes de PE-éducateurs et revendiquer un renforcement de l'enseignement adapté du second degré, avec des PE-éducateurs spécialisés, revalorisés, et des moyens pour la réussite de tous leurs élèves. L'intersyndicale réunissant le SNUipp-FSU, la CGT éduc'action, SUD et FO, accompagnée d'une délégation de PE-éducateurs, a été reçue en audience et a obtenu la réouverture du groupe de travail ministériel sur les EREA.

### DACS : EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE

La fonction de directeur adjoint chargé de SEGPA doit être revalorisée et pérennisée par un diplôme de direction spécialisée. Réaffirmée dans la circulaire d'octobre 2015, l'administration ne cherche pas à stabiliser ces personnels : régimes indemnitaires non revalorisés et départs en formation DDEEAS réduits (34 cette année).



Il faut rénover le diplôme de DDEEAS, et redonner l'accès aux directions d'EREA.